

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Août 2018 à 20H 30

Convocation du 21 Août 2018

Ordre du jour :

- Délibération tarif ALSH et repas.
- Règlement du columbarium.
- Point sur les projets de rénovation des vestiaires et de construction du local communal
- Etude de la faisabilité des toilettes publiques.
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : BOURSIER Michel, DAUGA Alain, GARD Christian, GERARD Christian, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, SAINTE MARIE A, VAUDRON Pierre.

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, PICARD S, SATIAT Lucie.

Absents excusés : Mme SCHOEFFEL Angelina (pouvoir à Mr SAINTE MARIE A), Mr VEDRUNE A (pouvoir à Mr VAUDRON P). Mr DELRIEU Laurent

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte rendu. Des remarques ont été formulées, elles seront rectifiées.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération tarif ALSH et repas :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la garderie qui avaient été mis en place au 01 janvier 2018 suivant le quotient familial.

Le tarif pour deux enfants ou trois n'avait pas été mis en place.

Monsieur le Maire propose le tarif ci-joint en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le tarif ci-joint en annexe

- PRECISE :

- * Que le temps d'ALSH débute à 07h15 pour finir à 18h30.
- * Les tarifs incluent la pause méridienne et le repas de la cantine qui sera facturé suivant le quotient familial.
- * Les parents devront fournir l'attestation de la CAF ou l'avis d'imposition; si les documents ne sont pas fournis, le tarif maximum sera appliqué.

3- Règlement du columbarium :

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui avait été prise lors de la séance du 14/05/2018. Les cases du columbarium n'ont pas les mêmes dimensions. Il sera demandé au constructeur de nous faire parvenir les dimensions.

A partir de ces informations, le tarif sera revu.

4- Point sur les projets de rénovation des vestiaires et de construction du local Communal:

Monsieur le Maire présente un nouveau projet en englobant les vestiaires et le local communal. L'étude fait ressortir une économie financièrement mais l'accès est à revoir.

On poursuit l'étude avec l'architecte en y associant les agents communaux et le bureau du club de foot.

5- Etude de la faisabilité des toilettes publiques :

Monsieur le Maire présente les propositions pour mettre des toilettes publiques à proximité du jardin médiéval ou coté lavoir.

Une étude va être demandée auprès d'un architecte.

6- Questions diverses :

- Le tarif pour l'emplacement de la vendeuse de confiture : 10 € par mois.
- L'avis au public concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation à Labathude est affiché.
- Diverses propositions sont évoquées par rapport à l'emplacement des camping-cars.
-

Prochain Conseil : LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 à 20H30.

Séance levée à 22h20